

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 386-01 ET 420

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 386-01 modifiant le Règlement concernant les animaux

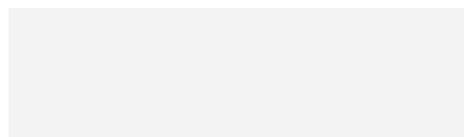
Adoption par le conseil : 8 février 2022

Règlement 420 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux
élues et élus municipaux

Adoption par le conseil : 8 février 2022

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 11 février 2022.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe